

# Au temps des expéditions et des colonnes de pénétration de l'Ouest-Africain :

## les médecins « coloniaux » de la Marine au Sénégal et dans le Haut-Fleuve

Joël Le Bras (Bx 58)

### 1<sup>re</sup> Partie : La colonie de « commerce » du Sénégal, future plate-forme aux missions diplomatiques et aux expéditions scientifiques dans l'hinterland ouest-africain

#### *Les précurseurs de la conquête : Les compagnies de commerce de l'Ancien Régime (1639-1789)*

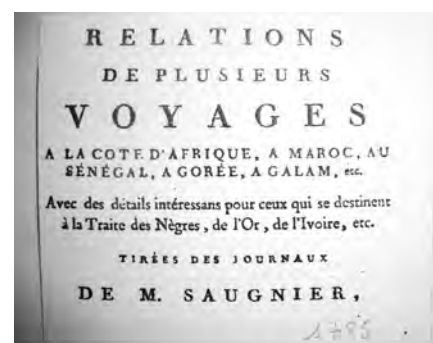
À partir de 1626, Richelieu accorde à des compagnies commerciales navigantes des privilèges qui les autorisent à « traiter », c'est-à-dire à commercer depuis les côtes occidentales de l'Afrique avec les souverains noirs de l'intérieur, et, déjà, à envisager des possibilités d'exploitation secondaire de terres encore à conquérir.

En 1639, une première compagnie s'installe à l'embouchure du fleuve Sénégal, en 1659, St-Louis est fondée, suivie de Gorée en 1677.

Gorée va se « spécialiser » très tôt dans la traite des esclaves, tandis que se met en place ce que l'histoire a retenu sous l'appellation de « commerce triangulaire », destiné à rentabiliser les voyages maritimes en Atlantique : les esclaves, de Gorée jusqu'aux plantations d'Amérique, le sucre, des Antilles vers les ports français, les « marchandises de traite », de ces derniers vers la Côte d'Afrique afin de rémunérer les pourvoyeurs en esclaves. St-Louis, par où transitent aussi des esclaves vers Gorée représente plutôt le point de départ vers la métropole du morfil (ou ivoire brut), de la malaguette ou poivre de Guinée, de l'or en

poudre, des cuirs et peaux de bêtes, des plumes d'autruche, de la cire végétale, de l'ambre gris et, très vite, de la gomme arabe, extraite de l'acacia verek, qui transitait jusqu'alors par Portendik, sur la baie d'Arguin (et qui, à partir de 1680, va passer aussi par le fleuve Sénégal, via les escales du Trarza). La gomme arabe sert à la préparation des vernis et colorants pour tissus imprimés, à l'apprêt des feutres, au gommage des toiles, à la fabrication d'encre et de sirop de gomme. Les marchandises de traite venant de France servent à la fois à payer ces produits des tropiques et à régler les « coutumes », droits d'octroi exigés par les chefs indigènes, essentiellement ceux des rives du fleuve, sous le prétexte qu'eux-mêmes doivent assumer les transactions commerciales avec les producteurs et vendeurs de l'hinterland profond.

Un exemple de ce que représentent alors ces marchandises de traite nous est donné par le chargement de la frégate « L'Amitié », commandant Guillemain, partie de la Rochelle le 14 janvier 1685, et arrivée à St-Louis avec « 200 barils d'eau de vie, des caisses d'armes et de tissus, des fûts de poudre, des tonneaux de quincaillerie, de chaudronnerie et de verroterie, des barres de fer et des planches de bois ».



Un siècle plus tard, on observe que des marchandises proposées par les compagnies de commerce sont désormais dépréciées aux yeux des indigènes. Ainsi Saugnier, en 1785, nous livre-t-il, dans sa « Relation de plusieurs voyages à la côte d'Afrique », une liste impressionnante des « objets n'ayant plus de valeur en traite », comme le vin de Bordeaux, l'anissette Marie Brizard, les chapeaux, le guinée « made in France », les cafetières, la verroterie (carrément méprisée) ou le papier à lettre (!)... Par contre, marchent encore le guinée des Indes, les toiles de Bretagne, les draps et les laines, les armes (fusils, pistolets, sabres, couteaux), les balles et les pierres à fusil, l'eau de vie brute, le tabac de Virginie, les tabatières ou les miroirs.

À cette époque, un captif équivaut à soixante dix « barres » (de fer), soit 350 livres, à l'achat au Galam (Moyen Sénégal), payables prioritairement en guinée des Indes. Mais à ce prix d'achat, vient s'ajouter le montant des frais d'équipage d'un navire fluvial de transport et des « coutumes » dues aux souverains indigènes intermédiaires. Saugnier explique que « pour traiter cent nègres au Galam » pour un voyage de cinq mois (juillet à octobre), il faut compter 755 barres de fer supplémentaires soit 3 775 livres (sans compter les barriques de sel) pour les salaires d'un équipage avec un capitaine de rivière mulâtre, un second, un maître d'équipage, quatre gourmets (1), matelots spécialisés, à savoir deux timoniers, un charpentier et un voilier, vingt-quatre laptots (1), matelots ordinaires, et quatre « pileuses » (trois cuisinières et une blanchisseuse). Quant aux coutumes, toujours pour traiter cent nègres au Galam, il faut compter 2 445 barres, soit 12 480 livres. À l'arrivée, le prix de revient d'un esclave s'élève finalement de 800 à 900 livres (prix de 1795, au moment de l'abolition « officielle » de l'esclavage par la France.)

**Brève histoire de l'organisation du commerce dans le Sénégal des « compagnies »**

C'est le directeur général de la « compagnie royale de France aux côtes du Sénégal et autres lieux d'Afrique », André Bruë, qui est considéré comme le premier organisateur du commerce entre la côte et l'intérieur. Les explorations de ses prédécesseurs (Dancourt



Entre Boundou et Bambouk, sur la Falémé, le pays de Galam, longtemps l'objet des convoitises des marchands de St-Louis du Sénégal.



Sénégal-Soudan - Chutes du Félou (Médine).

en 1682, avec le chirurgien-barbier Lemaire, Razy, très préoccupé de traite d'esclaves, en 1687, De La Courbe en 1690) avaient été sans lendemain.

Bruë mènera dès 1698 une exploration approfondie du Galam, qu'on regarde alors comme « l'Eldorado africain ». Parallèlement, il enverra le moine Apollinaire, un ancien chirurgien-barbier de la Compagnie des Indes occidentales, sur la Falémé, Compagnon dans le Bambouk, réputé aurifère, De la Tour dans le Khasso. Lui-même remonte jusqu'aux chutes du Félou. Entre Dramane et Makhana, dans le Kaméra, il fonde sur le Sénégal le fort Saint-Joseph et en confie le commandement à Apollinaire, revenu de la Falémé où il a repéré le site de Sénoudébou pour un fort à venir, et relevé dans le massif de Tambaoura des mines d'or, de plomb argentifère, de cuivre, de fer et d'étain, exploitées par les indigènes de façon artisanale mais intensive.

Le fort Saint-Joseph ayant été emporté par une crue en 1702, Bruë fait ériger en 1714 le fort Saint-Pierre de Sénoudébou, destiné à protéger la nouvelle compagnie exploitante dite des « établissements du Galam ». En 1718, la « Compagnie nouvelle du Sénégal », annexe cette dernière : le Galam devient « département de la compagnie » avec un « Conseil général d'exploitation ». Mais ce dernier périclité rapidement dès 1720. Les tentatives d'exploitation successives échouent. Saint-Pierre finit par tomber en ruines. Des envoyés spéciaux des premiers gouverneurs du Roi sont même tués (exemple de Ribault, envoyé au Galam par le Chevalier de Boufflers). Surexploité, l'or paraît s'épuiser et le coût de

mise en valeur dépasse largement les bénéfices qu'on en retire. Seuls, en définitive, la gomme arabique et les esclaves sont les vraies ressources rentables de la colonie, du moins jusqu'en 1789.

De toute façon, alors qu'en Europe, Napoléon assurait la suprématie de la France sur l'Autriche (victoire de Wagram et traité de Vienne), une opération anglaise localisée nous faisait perdre le Sénégal (capitulation du commandant Levasseur le 13 juillet 1809). Le traité de Paris de 1814 nous le rend, ainsi que toutes nos colonies des Indes, de l'océan Indien et des Antilles (y compris Saint-Domingue dont l'indépendance totale ne sera prononcée qu'en 1825). À l'issue des Cent-Jours, les Anglais réoccupent l'ensemble, sauf Bourbon et la Martinique. Le second traité de Paris force les Anglais à l'évacuation, mais la restitution ne sera que progressive, entre 1816 et 1818.

**Les débuts de l'exploitation et la reprise des explorations (1816-1848)**

En juin 1816, la division navale emmenant le bataillon d'Afrique chargé de récupérer le Sénégal quitte nos côtes, forte de quatre navires dont la frégate « La Méduse ». Parmi les médecins embarqués, on retient les noms du chirurgien de 2<sup>e</sup> classe auxiliaire Laurent Reynaud sur « l'Argus », du chirurgien de 2<sup>e</sup> classe Jacques Bergeron sur « La Loire », et, sur « La Méduse » des deux entretenus de 2<sup>e</sup> classe Armand Follet, médecin-chef de la division et de 3<sup>e</sup> classe Jean-Baptiste Savigny, qui sera l'un

(1) Gourmets et laptots : les « gourmets » sont des affranchis utilisés par les familles de traitants et de commerçants de Saint-Louis à diverses tâches auxiliaires pour lesquelles ils ont été déclarés compétents, comme celles de « miliciens » de défense des biens de leurs anciens maîtres, ou de membres d'équipage des navires du fleuve Sénégal dans des emplois spécialisés. Par opposition, les « laptots » sont plutôt des marins non spécialisés de ces navires qui sont la propriété des grandes familles saint-louisiennes. Dans le cadre de la traite fluviale, si les gourmets sont charpentiers, voiliers ou maîtres d'équipage, les laptots sont chargés par exemple d'activer les embarcations à la perche, à la cordelle, voire même de les transporter à dos d'homme au passage des rapides. Contrairement aux gourmets, leur statut d'esclaves ne fait guère de doute jusqu'à la Révolution.



Nicolas-Armand Follet.

des quinze survivants du célèbre radeau. Parmi les médecins des troupes de réoccupation, on trouve le chirurgien de 2<sup>e</sup> classe Victor Calvé ou les chirurgiens de 2<sup>e</sup> classe auxiliaires Sébastien Raymond, dit Quincé (ancien entretenu de 1<sup>e</sup> classe, licencié pour raisons politiques puis réintégré par la Restauration, et Monsérat (qui, plus tard, mourra dans le fort de Dagana d'un accès pernicieux). À ces médecins, on ajoutera le pharmacien de 3<sup>e</sup> classe Jacques Mariteau (qui mourra à St-Louis, en 1826, d'un coup de chaleur).

On sait que la Convention avait aboli l'esclavage dans nos colonies (et, partant, la traite transatlantique) par décret du février 1794. Cette décision n'avait en rien perturbé la pratique de l'esclavage de case, dite « africano-africain », sévissant dans nos possessions de la côte d'Afrique et, a fortiori, hors d'elles. Sous la pression des planteurs des Antilles, le Premier consul Bonaparte, sans toucher aux droits déjà acquis, suite au décret, par les affranchis des îles, avait autorisé à nouveau la traite, donc l'esclavage de fait chez les nouveaux arrivants. Dès sa prise du pouvoir, Louis XVIII rétablissait le texte de 1794, ce qui lui coûtait d'autant moins au départ que les Anglais en Guadeloupe et les Portugais en Guyane ne nous restituèrent ces territoires qu'ils avaient occupés entre temps, qu'en 1817 ; mais au cours des trois décennies suivantes, des libertés vont être fréquemment prises avec l'interdit, tant la demande de main d'œuvre va croître, non seulement aux Antilles, mais aussi dans les colonies du Sénégal où le premier gouverneur Schmaltz (et son intérimaire d'un moment De Fleuriau) a lancé un vaste programme de mise en valeur des terres riveraines du Bas-Sénégal.

Alors va naître le concept qui, tant au Sénégal qu'aux Antilles, satisfera à peu près tout le monde, les esclavagistes qui n'ont en

rien désarmé et ceux qui estiment qu'une phase intermédiaire est indispensable avant de décréter l'abolitionnisme intégral : il s'agit du principe des « engagés à temps », formule « élégante » (?) pour désigner un type d'esclaves que certains diront « temporaires », achetés comme naguère sur les marchés de l'intérieur, mais dont les acquéreurs sont tenus de prononcer l'affranchissement au bout de ...seize ans, ce qui se produira effectivement au milieu des années trente, permettant à Marcel Chailley d'écrire par exemple : « C'est au Sénégal, véritable laboratoire de l'abolition de l'esclavage, qu'on assistera à l'émancipation progressive de l'homme noir, émancipation par le travail, qu'a préfiguré le statut d'engagé à temps ». Le texte de Victor Schœlcher de 1848 abolira aussi ce mode d'esclavage à peine déguisé, tout en imposant désormais que « le travail des affranchis soit rémunéré à sa juste valeur, et ce afin d'amener les anciens esclaves à une prise de conscience sociale et, plus tard, politique, jointe à une amélioration significative de leur niveau de vie ».

Dans un autre ordre d'idées, c'est le gouverneur Jubelin (le premier à porter ce titre qui remplace celui de « commandant pour le Roi et administrateur du Sénégal et dépendances ») qui, en 1829, évoque la possibilité de constitution d'« unités noires, à partir d'esclaves musulmans, bon exemple, forcément, pour tous les autres soldats, en ce sens qu'il permettra même de supprimer l'eau de vie de leur ration » (Gentil). La première tentative en ce sens ne datera cependant que de 1836, à l'initiative cette fois du gouverneur Pujol. La première « compagnie de soldats noirs » est aux ordres du lieutenant Doucelance. Mais comme il s'agit d'enrôlés de force, elle sera un échec malgré la promesse d'affranchissement au bout de sept ans : l'importance des désertions entraînera bientôt leur suppression. Les engagés à temps vont cependant permettre

d'assurer la survie des premières plantations – souvent expérimentales – de la colonie du Sénégal, ainsi que celle des plantations d'Amérique, grâce au départ de plusieurs navires qu'on n'appelle donc plus « négriers » dans la mesure où il s'agit d'engagés à temps, de surcroît volontaires. L'histoire a retenu parmi ces navires le nom de « La Dordogne », partie fin 1833 pour la Martinique, avec comme médecin le chirurgien de 2<sup>e</sup> classe Paul L'Haridon (voir thèse Philippe Parrot-Nantes 1978).

C'est également grâce à l'appoint de ces engagés à temps que Schmaltz pourra lancer les chantiers de trois forts (sur les quatre qui verront le jour sur l'ensemble de la période 1816-1848). Deux (Richard-Toll et Dagana), achevés en 1820 et 1821, assureront la protection des rives du Bas-Flleuve, notamment contre les pillards maures. Le troisième, Bakel, a une autre vocation, en relation avec la question des engagés à temps, puisqu'il est destiné à assurer la protection du grand marché d'esclaves voisin de Tambakouné. Terminé en 1819, son commandement est confié au lieutenant de vaisseau Hesse, avec pour médecin le chirurgien de 2<sup>e</sup> classe auxiliaire Laurent Reynaud, ancien de « l'Argus », comme on l'a vu, mais qui décèdera prématurément le 3 mars 1819, victime de « fièvre maligne » (il avait 45 ans et n'ayant jamais soutenu sa thèse, était resté simple auxiliaire à deux galons). À Danaga, avant même que le fort soit totalement achevé, décède aussi, à la même époque, le chirurgien de 3<sup>e</sup> classe Victor Broquier, victime de « fièvre pernicieuse ».

En 1820, c'est le médecin de 2<sup>e</sup> classe Calvé, rescapé de « La Méduse », et médecin-chef de l'Hôpital de St-Louis, qui semble assurer les fonctions de chef par intérim du Service de Santé de la colonie. C'est en effet, lui qui désigne les médecins affectés aux « convois du Galam », chargés de protéger l'installation des



Fort de Bakel – Dessin de Riou, d'après une photographie.



Hôpital de Saint-louis, vu du Guet-N'dar – dessin de De Bar, d'après une photographie.

maisons de commerce et les « traitants » de ces maisons dans le Moyen Sénégal. C'est lui qui y a envoyé Laurent Reynaud et qui y enverra aussi le chirurgien de 3<sup>e</sup> classe Joseph Aubry. Calvé restera quatorze ans au Sénégal (1816 à 1826 et 1828 à 1832, année où il devient « second médecin en chef »).

En 1823, Calvé, toujours médecin-chef de l'hôpital de St-Louis, cèdera ses fonctions d'intérimaire de la chefferie-santé de la colonie au chirurgien de 1<sup>re</sup> classe Blaise Catel : c'est ce dernier qui, en 1827, alors qu'il vient d'obtenir ses galons de second médecin en chef, imposera les sels de quinine au sein des troupes métropolitaines servant au Sénégal, et créera un premier cours d'hygiène pour les infirmières religieuses de Cluny et les garçons de salle indigènes de l'hôpital St-Louis.

La mort éclaircit rapidement et impitoyablement les rangs des pionniers de la recolonisation, qu'ils soient civils pour la mise en valeur ou militaires. De 1816 à 1823, 245 soldats de marine et marins ont déjà perdu la vie, dont seulement trois dans des combats. 82 valétudinaires ont été rapatriés dans le même laps de temps, dont beaucoup sont morts en mer ou à leur arrivée sur le sol français. Entre 1825 et 1828, on estime que 20 % des soldats de marine arrivés au Sénégal sont morts sur place. Jusqu'en 1848, la situation reste dramatiquement inchangée. En 1843, de passage au Sénégal, l'officier de marine Prince de Joinville brosse un tableau sinistre de la situation sanitaire. « C'est dans les garnisons des postes, véritables charniers, que nos officiers et soldats vont mourir ou prendre le germe de maladies incurables. J'entends dire que ces derniers temps, par l'emploi préventif de la quinine et à l'aide de certaines améliorations, les effets de l'insalubrité ont un peu diminué ; mais lors de mon passage, la situation était affreuse. À St-Louis j'ai ainsi visité les victimes du devoir à l'hôpital qu'ils encombraient et mon cœur se serra à leur vue tant elles étaient amaigries, jaunies, portant pour la plupart l'empreinte de la mort prochaine.

*Pauvres braves soldats ! ... Ce triste hôpital, mal bâti, peu solide, était pourtant tenu en perfection grâce aux médecins de marine et aussi nos admirables sœurs de charité... Après cet hôpital, salle d'attente de la mort, je vis aussi les casernes des vivants : ce n'étaient que bouges construits par simple routine sur un modèle à tant le mètre, identiques pour tous les climats et impropres à tous ».*

Chirurgiens et pharmaciens de marine paieront un lourd tribut aux fièvres palustres comme au vomito négro. Au moins vingt-huit d'entre eux meurent sur place durant cette période, dont six dans les seuls forts de Dagona et Bakel. Sept sont emportés par l'épidémie de fièvre jaune de 1830. Les cas les plus navrants sont ceux des médecins auxiliaires car, derrière eux, au sein de leur famille, ils ne laissent que misère et désolation. À propos de Laurent Reynaud, déjà cité, Bernard Brisou dira : « Il s'est éteint, victime du devoir, laissant une veuve et quatre enfants dans la misère. Mme Reynaud reçoit – sept mois plus tard – un secours de 100 francs sur le fonds des Invalides de la Marine. Après des années de démarches, la famille se verra octroyer une pension de 225 francs par an. Les temps étaient fort durs pour les auxiliaires ».

Un autre exemple, dramatique lui aussi, est celui des deux chirurgiens de 3<sup>e</sup> classe de Bakel à la fin des années vingt, Marres et Maufras. Pierre Marres a servi à Bakel de 1825 à 1828, année où il a été relevé par Jean-Charles Maufras, lequel meurt rapidement dès son arrivée dans le fort du Moyen Fleuve. Sa permission achevée, Marres se voit rappelé sans ménagement pour reprendre le poste vacant. Nous sommes alors en pleine saison sèche et aucun navire ne peut remonter le fleuve. Alors Marres décide-t-il de rejoindre Bakel à pied en passant par l'intérieur du Sénégal. C'est une première qu'il réussit parfaitement (elle ne sera réalisée que deux fois dans le demi-siècle suivant, par l'explorateur Huart en 1843 et l'explorateur Soleillet en 1878). Mal remis pourtant de ses efforts

démésurés, victime de « fièvres » et de dysenterie, Marres meurt à son tour, quelques semaines plus tard, dans les murs du fort de Bakel. Les plus gradés des officiers de santé décédés durant cette période qui mène jusqu'à la 2<sup>e</sup> république sont le chirurgien de 1<sup>re</sup> classe Busseuil et le pharmacien de 1<sup>re</sup> classe Huard-Bessinières.

François-Louis Busseuil a servi sous Napoléon 1<sup>er</sup>, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. Grand voyageur (voyage de circumnavigation de H. de Bougainville de 1824 à 1826, expédition Gourbeyre (1828-1831) dans les mers du Sud – qui va faire de lui le pionnier de l'étude de faune marine dans ces mers alors à peu près inconnues –, il a aussi lutté en 1832, à Brest, contre une épidémie de choléra. Il mourra de fièvre pernicieuse, en 1835, alors qu'il est médecin-chef de l'hôpital de Gorée.

Joseph Huard-Bessinière a été précédé comme explorateur de l'Afrique de l'Ouest par plusieurs courageux aventuriers, comme Mollien, ancien passager de la « Méduse » et découvreur, en 1818, des sources du Sénégal accompagné d'un âne et d'un interprète, ou René Caillié, qui, déguisé en chrétien renégat et parti du Rio Nunez, atteint Tombouctou en 1828, et sera le premier à en revenir, via Tanger. Entre 1824 et 1829, le pharmacien de marine de 1<sup>re</sup> classe François Le Prieur va visiter le Haut-Sénégal et la Gambie : il est encore considéré aujourd'hui comme l'un des plus grands naturalistes de l'Afrique Occidentale, à la fois botaniste, entomologiste, anthropologue, géologue. Il ramènera de ses pérégrinations des milliers de plantes, d'insectes et de minéraux. Plus tard, il atteindra les sources de l'Oyapock dans le Tumuc Humac et défendra la cause des Bonis de Guyane.

L'expédition de l'enseigne de vaisseau Groult de Beaufort et de l'agent commercial Durantou (à nouveau attiré par l'or du



Amiral Bouët-Willaumez.

Bambouk), établit une liaison commerciale avec le Khasso : Duranton y fondera un comptoir à la faveur de son « mariage » avec la fille du roi. Cette mission a ravivé quelque peu l'espoir d'une relance d'un commerce permanent avec le Galam. Mais la maison Calvet qui a voulu s'y établir a dû faire appel au gouverneur intérimaire Guillet, après que son représentant avait été sérieusement maltraité par les indigènes : on est en 1836, et Guillet a envoyé sur place les fameux « soldats noirs » dont beaucoup ont alors profité pour s'éclipser dans la nature.

Il faudra attendre le gouverneur Bouët (1843-1845) pour que l'idée de ce type de troupes supplétives soit reprise. Pour ce gouverneur, il devra s'agir d'abord et avant tout d'affranchis, de volontaires et de soldats capables d'être « utilisés un jour ou l'autre à la place des effectifs de soldats de marine en des lieux et circonstances où il est préférable de ne pas engager inconsidérément des soldats blancs ». Une démarche analogue présidera à l'intégration progressive des volontaires plus spécifiquement saint-louisiens (dont les gourmets et les laptots), souvent attachés ancestralement aux maisons de commerce et aux riches mulâtres. En 1849, ils seront organisés en une force milicienne aux ordres du négociant Jaume, nommé par le gouverneur Baudin. La même année, sous le commandement de l'interprète Hamat, ils seront même engagés dans la bataille de Fanaye lors du soulèvement du Dimar. Ces troupes formeront la base des futurs tirailleurs sénégalais. Par ailleurs, les laptots deviendront marins des navires, chalands et avisos fluviaux, comme chauffeurs, cuisiniers, matelots de pont, et même soldats embarqués destinés à compléter les effectifs des forts comme celui de Médine. Les capitaines de rivière, eux, deviendront bientôt les premiers gradés de notre flotte de guerre fluviale.

Pour en revenir à Huard-Bessinière, c'est également le gouverneur Bouet qui encouragera sa mission : celle-ci, partie de St-Louis, parcourra le Djolof, le Ferlo, le Boundou, le Galam, atteignant Keniaba et rentrant par Bakel. Le pharmacien Huard-Bessinière est alors connu comme le grand spécialiste de l'élevage des sangsues qu'il fait parvenir aux hôpitaux de la métropole. La mission qu'il dirige comprend notamment dans ses rangs le commis Louis-Anne Raffanel. Elle prendra d'ailleurs le nom de ce dernier, rédacteur du compte-rendu final. Huard-Bessinière est en effet décédé entre temps à l'hôpital de St-Louis, victime d'un abcès amibien. La mission a été la première à étudier rationnellement la question des mines d'or du Bambouk (qualité du minerai aurifère, teneur en or, conditions d'exploitation, réserves potentielles. Politiquement, la rencontre avec l'almami du Boudou sera capitale, préfigurant le traité de protectorat de 1845 signé entre ce

dernier et le commandant Paret, envoyé du gouverneur Baudin. Elle permet d'ouvrir une route directe de Bakel au Bambouk et, au-delà. Il s'avérera également par la suite que les auxiliaires boundoukés seront considérés comme les meilleurs de l'Ouest africain, en attendant les Bambaras.

Dans son rapport, Raffanel signale entre autres considérations l'état déplorable des escales et comptoirs de l'intérieur. Les seuls forts lointains de Bakel et de Sénoudébou, sur la Falémé (en cours de reconstruction) ne suffisent pas à protéger notre commerce. Les trafics, eux, croissent et embellissent, y compris la traite clandestine, la piraterie et les rezzous, au point que fin 1846, le nouveau gouverneur Bourdon-Gramont décidera de faire partir une expédition fluviale composée des vapeurs « Le Serpent » et « Le Basilic ». « Mais le chirurgien de l'expédition (probablement le chirurgien de 2<sup>e</sup> classe Louis Carof) mourra sur Le Serpent où les fièvres pernicieuses avaient obligé qu'on le transportât. Chargé de malades, le « Serpent » dut redescendre le fleuve, et le chirurgien fut enterré à Dagana. Le navire partit chercher un autre chirurgien » (Gentil).

Devant la vanité des expéditions punitives, le gouverneur Baudin, arrivé en 1847, préconise de préférence à tout passage en force dans les territoires incontrôlés, la politique des « petits pas » ou des « grignotages », consistant à passer (et à repasser) des protectorats avec un maximum de petits souverains indigènes.

### De la 2<sup>e</sup> République à la 3<sup>e</sup>, en passant par le Second Empire : le temps des « grands » gouverneurs (1848-1875)

Ce type de colonne, destinée au trafic transsaharien d'esclaves, subsistait toujours dans le Haut-Niger vers 1880.

Précédé par la loi d' « adoucissement de l'esclavage » de 1845, inspirée par le gouverneur Bouet et signée du ministre de la marine Mackau, le décret d'application du 23 juin 1848 du secrétaire d'état à la marine, chargé des colonies, Victor Schœlcher, « affranchit sur le champ tous les engagés à temps qui ne le seraient pas encore », les « esclaves de traite » proprement dits n'existant officiellement plus ! Le volontariat de ces engagés pour les Amériques – que le texte de 1818 autorisait ou tout au moins tolérait – tombe lui aussi de lui-même. La Division navale de Gorée sera désormais chargée de poursuivre impitoyablement toute forme de traite transatlantique « clandestine », y compris, en accord avec les autres nations abolitionnistes, quand il s'agit de navires étrangers susceptibles de la pratiquer. On sait avec quelle rigueur l'amiral Bouet-Willaumez (l'ex-gouverneur du Sénégal) appliquera le texte de Schœlcher en menant la chasse aux navires négriers (exemple des 300 esclaves du brick portugais « l'Elizia », qui seront dirigés ultérieurement vers le Gabon, où ils fonderont la ville de Libreville.) L'achat d'esclaves de case est par ailleurs interdit et l'ordre d'affranchir ceux qui existent est donné. Du même coup, les marchés de l'intérieur sont fermés d'autorité et la chasse aux trafiquants, indigènes ou non, est décrétée. En 1849, à Saint-Louis, sur la « Langue de Barbarie », voit le jour le premier « village de liberté », où l'on réunit et loge d'anciens esclaves affranchis et leurs familles. « Le village de liberté » – notion ambiguë – relève d'un désir quelque peu totalitaire de vouloir enfermer une population gênante et de l'utiliser en même temps comme main d'œuvre gratuite pour les travaux de mise en valeur (Sinou). « L'abolition de l'esclavage, d'inspiration humaniste dans l'esprit, se traduit sur le terrain par un déplacement de population qui profite aux plus aisés des comptoirs » (Sinou). Au fur et



Le Mana-Oulé et la caravane d'esclaves – Dessin de Riou.



Un village de liberté (vers 1880).

à mesure de l'édification des forts, se créent de même sous leurs murs des « villages de liberté ». Ceux qui acceptent d'y vivre y trouvent aussi protection, terres à cultiver et semences, assistance médicale.

L'ensemble de ces mesures et dispositions n'empêchera pourtant pas d'observer sous tout le Second Empire des épisodes de traite larvée. Ainsi, une déclaration du début 1854, signée du gouverneur Protet encourage-t-elle le recrutement plus ou moins volontaire de « soldats noirs », non seulement pour le Sénégal mais aussi pour la Guyane et la Martinique.

Le Second Empire verra se succéder quatre gouverneurs importants qui donneront une grande impulsion à la colonie du Sénégal, notamment au plan économique : le capitaine de frégate Protet (1850-1854), le chef de bataillon du Génie Faidherbe (1854-1861 puis 1863-1865), le capitaine de vaisseau Jauréguiberry (1861-1863), le lieutenant-colonel Pinet-Laprade (1865-1869). De toute manière, une reprise en main s'imposait pour dynamiser l'agriculture et le commerce, pour sécuriser la sortie des produits, pour réhabiliter les escales fluviales et les forts, pour en construire de nouvelles et de nouveaux. Une autre préoccupation affichée par ces gouverneurs sera d'étendre notre influence au-delà de la barrière géographique du 12° méridien représenté par la Falémé. Protet estime que pour ce faire, une ligne de forts est nécessaire, à raison d'au moins un toutes les trente lieues, le long de la voie d'eau constituée par le fleuve Sénégal.

Entre 1854 et 1866, soit pendant douze ans, la France construira (ou reconstruira) la bagatelle de dix-sept forts, dont sept dans la vallée du Sénégal. Ce travail risquant d'être contrarié très tôt par les menées des tribus pillardes, notamment maures, il faudra, avant son départ, qu'il se porte dans le Walo soumis

jusqu'à présent aux tribus du Trarza, et ce afin d'assurer la liberté de navigation sur le fleuve. Ce sera une victoire menée par 450 soldats de la Marine et 150 soldats noirs. Le Service de santé, mis en place par le chirurgien de 1<sup>re</sup> classe Berenguer depuis Saint-Louis, est dirigé sur le terrain par le chirurgien de 1<sup>re</sup> classe Émile Danguillecourt, lequel, à l'issue de la campagne, recevra la Légion d'honneur. Gentil décrit l'opération, côté Service de santé : « L'État-major avait prévu d'envoyer sur place un navire-hôpital, avec 23 attelles, deux baignoires de cuivre et deux en zinc pour bain de siège » (!). Berenguer et Danguillecourt avaient rejeté l'idée, faisant remarquer que le navire ne passerait pas la barre du fleuve. « Avec ce dont on disposait sur place, on pouvait transformer les canonnières déjà à Podor en plusieurs ambulances : elles suffiraient pour prendre tous les blessés. Comme il n'y aurait que très peu de monde à

bord pendant la bataille, les malades et les blessés ne s'y trouveraient pas à l'étroit ».

Podor ainsi libéré de l'étreinte ennemie, un nouveau fort y sera reconstruit, cette fois sur l'ordre de Faidherbe. En 1857, le chirurgien de 2<sup>e</sup> classe Jacques Bouvier y perdra la vie à la suite d'un accès pernicieux. Dix ans plus tard, en, 1867, ce sera le tour du médecin de 2<sup>e</sup> classe Mathurin Le Large.

Les forts les plus éloignés de St-Louis sont érigés coup sur coup par Faidherbe, à Kayes et à Médine sur le Haut-Sénégal. Le chirurgien de 3<sup>e</sup> classe André Dauvin participe à l'expédition préliminaire chargée d'étudier dans le Khasso les conditions d'édification de ces deux forts. Rapatrié sanitaire dans un état de cachexie avancée, Dauvin viendra mourir à l'hôpital maritime de Toulon en 1856. On diagnostiquera une tuberculose avancée, il avait 26 ans.



El Hadj Omar.



Médine et son village de liberté.

Ce souci de protection renforcée dans l'est de la colonie semble se justifier autant pour des raisons commerciales que du fait des ambitions du chef toucouleur El Hadj Omar. Ce dernier particulièrement inquiet de la présence des deux forts, vient même provoquer les troupes françaises sous les murs de Bakel. À cette occasion, le chirurgien de « l'Épervier », bateau fluvial, est blessé. Les Toucouleurs laissent dix morts sur le terrain. Bakel n'était qu'un avertissement. El Hadj Omar qui se sent menacé dans ses territoires du Kaarta décide, en 1857, d'attaquer Médine qui, depuis deux ans, est la position la plus avancée du dispositif de défense oriental de la colonie du Sénégal. Le fort sera défendu victorieusement, pendant quatre-vingt-dix-sept jours, par le mulâtre saint-louisien Paul Holl et ses soldats noirs volontaires. Faidherbe ayant pris en personne la tête d'une colonne de secours finit par dégager Médine et chasser les assiégeants. Au cours de l'engagement, les troupes françaises compteront plusieurs blessés dont le chirurgien de 2<sup>e</sup> classe Luzet, médecin-chef de la colonne.

Pour remercier les troupes auxiliaires indigènes qui ont permis cette victoire aux répercussions psychologiques considérables, Faidherbe crée la même année la première compagnie de « tirailleurs auxiliaires sénégalais », officiellement incorporés à l'armée régulière. L'objectif final est de faire de cette troupe le réservoir, à partir des meilleurs éléments, d'une unité officielle de tirailleurs non auxiliaires, assimilable cette fois à n'importe quelle autre unité de l'armée française.

Pour éviter le droit de poursuite que lui a promis Faidherbe, El Hadj Omar accepte de venir signer, à Médine même, un traité fixant désormais les frontières de ses territoires avec la colonie du Sénégal, et ce sur le 11<sup>e</sup> méridien, « à partir de l'embouchure du Bafing quand il prend le nom de Sénégal, puis le long

de la Haute-Falémé ». Chailley écrira à ce propos : « Médine sera le véritable point de départ futur de la marche en avant ». Mais pour le moment, il incombe d'abord à Faidherbe (et à ses successeurs) d'obtenir la libre circulation commerciale souhaitée par les commerçants et traitants de St-Louis (avec création de comptoirs sur les terres même d'El Hadj Omar), avant la signature d'un véritable protectorat, but ultime de notre politique coloniale de l'époque.

C'est la raison pour laquelle Faidherbe, au début de 1864, décide d'envoyer auprès du chef toucouleur une véritable mission diplomatique qu'il chargera de surcroît d'un travail ethnographique sur les populations rencontrées. C'est la mission du lieutenant de vaisseau Mage et du chirurgien de 2<sup>e</sup> classe Quintin, mission volontairement légère (un interprète et une poignée de tirailleurs) pour mieux entrer dans les bonnes grâces de l'almami. Ayant constaté au passage que les sites de Bafoulabé, Kita et Koundou sont favorables à l'établissement de futurs forts, Mage et Quintin arrivent à Ségou, capitale de l'empire toucouleur, sans avoir éprouvé de difficultés majeures. Là, néanmoins, une surprise les attend. El Hadj Omar a été tué quelques mois auparavant dans un combat l'opposant aux Peuls du Macina. Vainqueurs, ces derniers ont retrouvé leur ancien territoire, passé un moment sous le joug toucouleur (ultérieurement, les Toucouleurs reprendront la Macina avec l'aide des Dogons, et placeront à sa tête à Bandiagara, Tidiani, cousin de leur almami, Ahmadou, lequel n'aura de cesse que de s'émanciper de ce dernier).

À Ségou, Mage et Quintin trouvent donc en place le jeune Ahmadou, fils du défunt Omar, lequel prend la décision de les garder prisonniers. Ce n'est qu'en 1866 que le nouvel almami finira par les libérer, après une détention d'environ deux ans. Il a été dit que cette



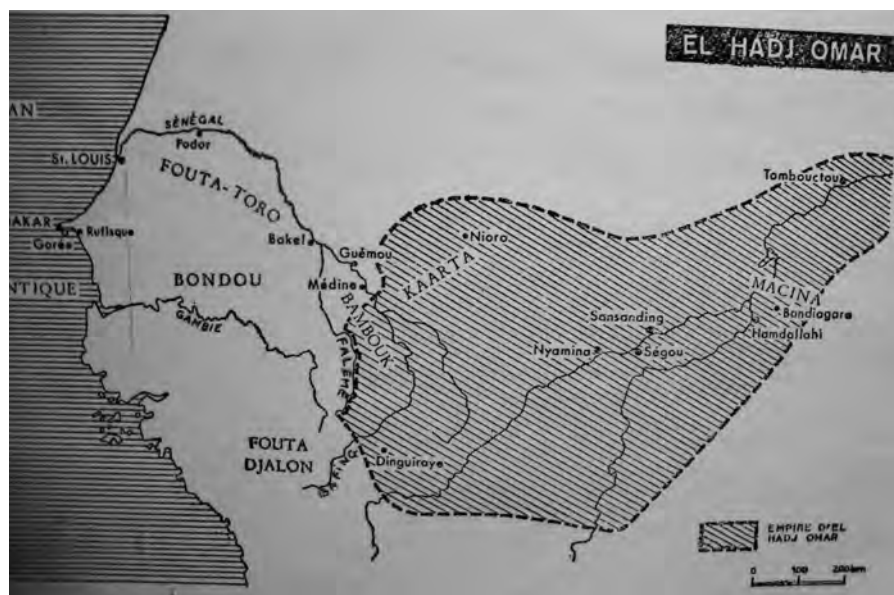
Quintin (Louis-Joseph-Marie).

heureuse issue fut due aux bons soins de notre chirurgien de marine, aidé, il est vrai, par son collyre borié qui avait permis de guérir de son « ophtalmie » la favorite d'Ahmadou. Plus sûrement ce dernier avait été impressionné par l'envoi dans le Kaarta d'une expédition militaire aux ordres des lieutenants Perraud et Béliard, laquelle était même entrée dans Nioro du Sahel, résidence d'un cousin d'Ahmadou, il n'avait dû son salut que dans la fuite. La France, enfin, s'intéressait à ses deux ressortissants otages !

Eugène Mage et Louis Quintin ne rapportent au nouveau gouverneur Pinet-Laprade qu'un simple traité de « liberté du commerce dans les territoires toucouleurs » qui n'a l'avantage que d'être prioritaire par rapport aux autres nations coloniales. La France, insatisfaite, n'entérinera pas ce traité et ne livrera donc pas en échange les armes réclamées par Ahmadou.

Mort du choléra en 1869, le lieutenant-colonel Pinet-Laprade est remplacé par le colonel Valière. La guerre de 1870-71 et ses conséquences économiques catastrophiques pour le pays ne permettront pas à ce dernier de poursuivre l'expansion de la colonie vers l'est, et même de développer l'exploitation des terres initialement mises en valeur. Constatant nos difficultés, Ahmadou va en profiter pour harceler nos forts avancés et créer une insécurité permanente sur nos lignes de communication. Passant une alliance avec le roi de l'état indépendant du Khasso, il va même nous contraindre à quitter le fort de Médine en 1871. Valière renforce par contre la défense du nouveau fort de Kayes, quelques lieues en aval.

Au moins trente médecins et pharmaciens de marine laisseront la vie au Sénégal durant cette période 1849-1876, dont une douzaine



Après Dinguiraye et Nioro, El Hadj Omar choisit Ségou pour capitale.



Le marché de Kayes sous les murs du fort français.

dans les postes du fleuve comme Podor, Bakel, Saldé et Sénoudébou. En 1870, le chef du service de santé au Sénégal prononcera l'éloge funèbre du médecin de 2<sup>e</sup> classe O'Neil, évoquant certes les risques majeurs des maladies tropicales, mais aussi la « mortelle langueur de la solitude et de l'exil dans les postes perdus du Haut-Fleuve ».

Certains médecins de forts, pour pallier le décès de l'officier qui les commande, sont appelés à en prendre la direction. Ainsi, le médecin de 2<sup>e</sup> classe Léon Le Lièvre se retrouve-t-il à la tête du fort de Médine, avant son abandon provisoire par Valière. Cumulant les deux fonctions de médecin et de commandant entre 1868 et 1971, il ne sera pas récompensé de son dévouement, mourant à la tâche d'épuisement, le 20 avril de cette dernière année. Valière écrira à son propos : « Nous avons à déplorer la mort du commandant de ce poste, Mr Le Lièvre, officier d'une grande énergie, instruit, fortement constitué

et aimant le Sénégal ; c'est pour la colonie une perte regrettable ». Il n'y a pas plus chaleureux comme éloge funèbre, même pour un humble serviteur de l'État...

D'autres parce qu'ils sont auxiliaires, taillables et corvéables à merci, doivent accepter les postes qu'on leur présente, fussent-ils les plus durs, sans jamais le droit de les contester. Ainsi, entre 1856 et 1862, le chirurgien de 2<sup>e</sup> classe auxiliaire Eugène Joubert connaîtra-il successivement Podor (reconstruit en 1854), Sénoudébou, Médine et Matam (construit en 1857). Outre ses activités médicales au profit des troupes comme dans les « villages de liberté », Joubert se livre à d'importantes recherches géologiques et minéralogiques. À l'issue il passera sa thèse, deviendra médecin entretenu et partira pour l'Extrême-Orient, devenant l'un de nos plus grands explorateurs. Avec le capitaine de frégate Doudard de Lagrée et le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, il fera notamment la recon-

naissance complète du fleuve Mékong. À cette occasion, il ne pourra sauver Doudard de Lagrée, victime d'un abcès amibien du foie.

Médecins et pharmaciens meurent peu au combat. Cette période n'en compte que deux (sept pour cent) : en 1865, le chirurgien de 2<sup>e</sup> classe Léon Charbounié est tué au combat de Paouos-koto, lors de l'expédition du Rip de la colonne Pinet-Laprade. Charbounié était un ancien du Sénégal : Podor de 1858 à 1859, Sénoudébou de 1859 à 1961, colonne du Cayor en 1861, bataillon de tirailleurs sénégalais auxiliaires (rattaché au 4<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de marine) dont il est le premier médecin-chef en 1862. Il est blessé en opération dans le Fouta en 1863, ce qui lui vaut la Légion d'honneur à 30 ans. À Paouos-Koto, il n'en a que 32. Quant au chirurgien de 3<sup>e</sup> classe Imbert, alors en première affectation, il est tué à 25 ans, médecin de la colonne du commandant Le Créteur, lors du combat de Kaolack contre les guerriers du marabout Maba.

